

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICE VOIRIE
Tél. :01-34-93-12-47
demande.voirie@maisonslaffitte.fr

PRECISIONS PARTICULIERES :

Cette demande ne dispense pas, en zones payante, d'acquitter les frais de stationnement selon le nombre de places occupées.

L'utilisation d'un monte-meuble doit faire l'objet d'une demande écrite spécifique accompagnée d'un plan précisant l'emprise du monte-meuble sur le domaine public qui est soumise à des droits de voirie.

La demande de stationnement ne vaut que sur les places et les endroits où le stationnement n'est pas interdit selon le code de la route.

Réservation de l'emplacement, la pose, la dépose et la surveillance des panneaux et de toute la signalisation réglementaire sont à la charge du déménageur. La Société effectuant la réservation doit contacter la Police Municipale au 01.34.93.80.88, afin d'informer de la mise en place de l'autorisation. La Police Municipale se rendra sur place, afin de constater la mise en place effective. Pour rappel l'autorisation et la pose de panneaux se font 48 heures avant en zone payante et 8 jours avant en zone gratuite

L'utilisation d'un monte meuble est soumise à des droits de voirie, dont le montant est fixé par la délibération du Conseil Municipal en vigueur, à régler au Service Voirie et à l'ordre du Trésor Public. Sans l'acquittement de ces droits vous ne pourrez bénéficier de l'autorisation.

RESPECT DES DROITS INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les renseignements fournis sont nécessaires au traitement de votre demande. Ils font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la ville de Maisons-Laffitte destiné à assurer la gestion et l'établissement des autorisations d'occupation du domaine public, dont la base légale est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les informations sont conservées pendant 5 ans. Elles sont destinées aux agents de la ville chargés de la gestion et de la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme et aux différents organismes partenaires concernés par l'autorisation (police nationale, Association Syndical du Parc, communauté d'agglomération...)

Pour exercer vos droits Informatique et Liberté (droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et à la limitation), vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de la Ville en écrivant à dpo@maisonslaffitte.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL

Datedela demande :

Nom et Signature du demandeur :